

Les personnels d'enseignement et d'éducation
Collège Camille Corot
51 avenue Delambre BP 140
77649 CHELLES cedex
Chelles, le 24 Janvier 2011

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Cité administrative – Pré Chamblain
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Nous venons d'être informés par notre chef d'établissement de la DHG.

Nous sommes consternés par cette information, qui repose sur des projections discutables, et remet en cause le travail mené par l'ensemble de l'équipe pédagogique, depuis plusieurs années.

Les prévisions annoncées tablent sur une augmentation des élèves entrant en 6^e. (Augmentation d'environ 30%)

La DHG nous laisse deux choix discutables et néfastes pour notre collège, classé ZEP.

Le premier choix : la création d'une 6^{ème} classe de 6^{ème}. Cette solution porte leurs effectifs à 26. Un tel effectif nous semble excessif pour venir en aide à des élèves en difficultés. Cette augmentation des effectifs par classe, remettrait en cause l'accompagnement, facteur d'apaisement pour les nombreux élèves en difficulté sociale et familiale.

Le deuxième choix : avec la création de deux classes de 6ème. Cette solution règle le problème de l'effectif en sixième, mais ne nous laisse aucune marge de manœuvre dans les autres niveaux. La nette diminution : des dispositifs de soutien et d'aide de la 6^{ème} à la 3^{ème}, une disparition de certains IDD et de certains projets, nous semble aller à l'encontre de l'intérêt de nos élèves.

Ces deux choix ne conduiront qu'à une chute de nos résultats et de la réussite de nos élèves.

Nous vous demandons de bien vouloir réexaminer la situation de notre établissement, en nous permettant l'ouverture de 2 divisions de 6^{ème}, tout en maintenant l'ensemble des aides et projets de l'établissement (dispositifs contractualisés)

Nous avons alerté les parents d'élèves de cette situation. Ils nous ont assurés de leur soutien total.

Nous sommes disposés à vous exposer nos demandes lors d'une audience.

Espérant que la simple logique comptable, ne tenant compte que du H/E (En diminution cette année) sans tenir compte des effectifs par niveau, ne conduira pas à la destruction du travail mené depuis plusieurs années avec conviction et efficacité dans l'intérêt des élèves. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Les personnels d'enseignement et d'éducation
du collège Camille Corot

PS : En annexe pages 2 et 3 feuille de signatures.